



Le serment du Jeu de Paume (20 juin 1789).

# ALBUM DE L'HISTOIRE DE FRANCE

---

FAITS HISTORIQUES

---

## LE SERMENT DU JEU DE PAUME

(20 Juin 1789)

« Le 20 juin 1789, quand l'Assemblée nationale voulut se réunir comme à l'ordinaire, elle trouva la salle fermée. Après avoir erré, sous une pluie battante, dans les rues de Versailles, les députés trouvèrent enfin asile dans un Jeu de Paume. Là, dans une salle nue, les députés font le serment solennel de ne jamais se séparer jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides.

« Les applaudissements éclatèrent de toutes parts. Le président Bailly réclama l'honneur de jurer le premier, et il prononça le serment d'une voix si claire et si haute que le peuple l'entendit du dehors et répondit par des cris d'enthousiasme. »

Tel fut le berceau de la Révolution. Aujourd'hui la salle du Jeu de Paume, devenue monument national, est un lieu de pèlerinage pour les amis de la liberté.

HENRI MARTIN.

ALBUM  
DE  
L'HISTOIRE DE FRANCE

ADOPTÉ  
PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET PAR LA VILLE DE PARIS

---

SCÈNES ET FAITS HISTORIQUES

---

DESSINS

De A. de Neuville, Philippoteaux, E. Bayard, Lix.

TEXTE

Par A. Thiers, Henri Martin, Juliette Dodu, Chennevières, Désiré Lacroix.



PARIS  
LIBRAIRIE FURNE  
JOUVET ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
5, RUE PALATINE, 5

---

M DCCC LXXXVII



Serment du Jeu de paume.

voirs auraient été vérifiés en assemblée générale.

Après plusieurs jours de débats, on résolut, sur la proposition du ministre protestant Babaut Saint-Étienne, de tenter amiablement de faire revenir la noblesse sur sa décision, et l'on nomma des commissaires à cet effet. La noblesse, durant les conférences, annonça qu'elle renonçait à ses privilèges en matière d'impôts ; mais elle ne céda rien quant à la vérification des pouvoirs, et rompit les pourparlers (26 mai).

Le lendemain, les Communes (le Tiers), sur la proposition de Mirabeau, invitèrent le clergé, au nom du Dieu de paix, à se réunir à elles.

Il était probable que la majorité du clergé consentirait. Une intrigue de cour intervint pour l'empêcher. Le parti de la reine et du

comte d'Artois fit écrire par le roi une lettre où il déclarait désirer que les conférences fussent reprises en présence du garde des sceaux et d'une commission royale. La cour, depuis qu'elle voyait les ordres privilégiés disposés à fournir de nouvelles ressources financières par leur renonciation à leurs exemptions en matière d'impôts, croyait pouvoir se passer des États Généraux, et, en dehors de Necker, ne cherchait que les moyens de les dissoudre.

Les « Communes » consentirent à rouvrir les conférences, quoiqu'elles en vissent bien l'inutilité, « par déférence au désir de Sa Majesté. » Elles décidèrent d'envoyer une députation au roi. Lorsque leur doyen, le savant académicien Bailli, député de Paris, alla demander au garde des sceaux que la députation fût admise auprès du roi, le garde

# HISTOIRE DE FRANCE

POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME TROISIÈME



PARIS

FURNE, JOUVET & C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

43, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 43

Se réserve le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.